

REUNION DU 11 JUILLET 2016

Présidence : M. Jean BAUCOU

Présents : M. PUHARRÉ, LESAQUE, LOPEZ Adjoints
Mmes BERNARD, VIEILLEROBE, MACHICOTTE
Mrs CAZEAUX, GABASTOU, MAHIEU, SALAMITOU

Excusés : Mme MORET (pouvoir à M BAUCOU),

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 6 Juillet 2016

M le Maire fait observer 1 minute de silence, en souvenir de M FRONTERE, qui a œuvré dans la commune de Navarrenx, dans le cadre de ses activités professionnelles et avait trouvé une passion communicante qu'il a su faire partager aux habitants de Navarrenx et du canton.

1) LE POINT DE DIVERS DOSSIERS :

Compte-rendu de travaux et de suivi de travaux :

- ❖ M le Maire donne connaissance du plan de travaux de mise en sécurité, essentiellement incendie, concernant le bâtiment de la mairie et l'aménagement intérieur, pour lequel une procédure a été enclenchée avec dépôt de candidature et devis à transmettre pour le lundi 25 juillet à 12 h en mairie de Navarrenx. Procédure adaptée pour un montant budget d'investissement de 150 000 € HT. M le Maire confirme avoir l'accord de la D.E.T.R (Fond d'Etat) 35% et que le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental a été déposé dans les délais, pour une dotation proposée et acceptée de 30%.
- ❖ M le Maire présente le projet de réalisation d'un bâtiment Place du foirail, pour lequel un plan de réalisation est organisé et ceci sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office 64 de l'habitat, pour 9 logements locatifs. Un appel d'offre de maîtrise d'œuvre a été lancé avec réalisation de travaux, objectif Juin 2017.
- ❖ Le point est fait sur le fauchage de la pente du Gave entre autre Le contrat renouvelé avec une association d'insertion, pour un coût raisonnable, permet d'apporter un travail de qualité tout en préservant la sécurité du personnel communal.
- ❖ Travaux traçage voirie : Une consultation a été faite et l'entreprise SIGNATURE, la moins disante, a été retenue et ceci pour des travaux de reprise en peinture des passages piétons, stop, fléchages directionnels, pour un montant de 2 940,01 €.
- ❖ Stationnement Poudrière : Le Conseil Municipal prend connaissance de la réutilisation des barrières positionnées sur la Place du Foirail, pour isoler et protéger l'espace Poudrière et éviter le stationnement sauvage. Les barrières sont au nombre de 6, le rendu étant très satisfaisant et apporte ainsi un certain respect visuel à la poudrière. Une organisation par arrêté municipal de stationnement possible sera formalisé et applicable immédiatement.
- ❖ Eglise de Bérérenx : les travaux de mise hors d'eau ont été réalisés par l'entreprise ARRIAU, suivant devis accepté par le Conseil Municipal.

2) N° 01/07/2016 DEMANDE SUBVENTION STADE NAVARRAIS RUGBY :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet du Stade Navarrais Rugby, d'organiser à nouveau le trail des Remparts, dans le cadre des fêtes. Compte-tenu de l'intérêt de l'animation proposée et de la demande d'aide du Stade Navarrais, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PROPOSE une participation de 200 € et félicite le Stade Navarrais pour cette initiative renouvelée et parfaitement auto gérée par le club. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3) N° 02/07/2016 DEMANDE SUBVENTION PAROISSE SAINT FRANÇOIS XAVIER :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de la Paroisse, compte-tenu de l'accueil bénévole proposé par les accueillants pour les pèlerins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de renouveler sa participation à hauteur de 500 Euros pour le pot des pèlerins en demandant que les achats se fassent chez les commerçants de Navarrenx. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4) N° 03/07/2016 IMPLANTATION DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES :

Monsieur le Maire de la commune de NAVARRENX, informe le conseil municipal réuni ce jour en séance, que le SDEPA a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME afin de déployer des bornes de charge pour Véhicules Electriques (VE). Ce projet de déploiement de bornes porté par le SDEPA, mais aussi par les autres syndicats d'aquitaine s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de transition énergétique et doit contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Les projets ont vocation à contribuer à l'édification du réseau national d'infrastructures de charge qui implique une certaine mise en cohérence.

Ces projets doivent présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

C'est dans ce contexte, que les Syndicats d'Energie d'Aquitaine ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture et la pose des bornes de charges pour VE sur le territoire aquitain. Il est, ainsi, prévu de déployer environ 600 bornes de charge en Aquitaine.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, 127 bornes de charge seront déployées à horizon 2017. Ce quantitatif a été déterminé dans le cadre d'une étude de potentiel de déploiement confiée, par le SDEPA, au cabinet d'études Solstyce-Ravetto-Sareco. L'objectif de cette étude est d'établir un maillage du département suffisamment fin qui permette la « réassurance » des usagers des VE (implantation d'une borne de charge tous les 30 km ; autonomie du véhicule donnée pour environ 150 km selon les conditions de conduite).

Une mise en concurrence au niveau du territoire régional a été engagée.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du Livre Vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicule électrique ou hybride et donc enfin d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Le SDEPA en tant que maître d'ouvrage du déploiement sur le département des Pyrénées-Atlantiques contribue à l'investissement à hauteur de 30% et sollicite les communes en matière d'investissement à hauteur de 20%, l'ADEME contribuant à ce projet à hauteur de 50%.

En terme de fonctionnement, la contribution communale s'établit à hauteur de 300 euros par an et par borne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEPA prévoit d'installer une (1) borne de charge sur le territoire communal et plus précisément Place du Foirail à côté de l'ancien poids public.

Sur proposition Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Livre Vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules «décarbonés »,

Vu le plan de croissance verte du 27 septembre 2010,

DECIDE :

- d'accepter le principe d'un financement du projet en matière d'investissement à hauteur de 20 % du coût total estimé à 12.000 €HT (fourniture et pose d'une borne double). Ce montant peut varier en fonction du coût réel des travaux (extension de réseau, renforcement de réseau, etc...),
- d'accepter de verser la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 300 euros par an et par borne,
- d'instaurer la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables tel qu'indiqué dans l'AMI de l'ADEME :
« d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité ; cet engagement de gratuité sera limité dans le temps (deux ans minimum), indépendamment des initiatives que pourrait éventuellement prendre la collectivité pour prolonger ou élargir ces dispositions »,
- d'approuver les travaux d'implantation de la borne de charge pour véhicules électriques et hybrides conformément au projet joint,
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SDEPA avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux durant la durée de la convention,
- d'autoriser le SDEPA ou son ayant droit à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes,
- de verser au SDEPA la part communale des travaux et la participation aux frais de fonctionnement tel qu'exposé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,
Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5) N° 04/07/2016 DEMANDE ACTION AAPPMA PECHE AU SAUMON:

M le Maire expose au Conseil Municipal le dossier déposé par l'AAPPMA du gave d'Oloron, qui sollicite la suppression de l'utilisation des filets dérivants dans l'Adour et les gaves réunis.

Où l'exposé de M le maire, le Conseil Municipal pense que l'objectif de l'AAPPMA du Gave d'Oloron, est un enjeu majeur pour le développement de l'économie du bassin du gave d'Oloron, du Saison et dans un avenir proche du bassin du gave de Pau. C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte son soutien à cette démarche et demande l'arrêt de la pêche aux filets dérivants de l'Adour. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6) N° 05/07/2016 DEMANDE UNION COMMERCIALE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'Union Commerciale. Il est précisé qu'une subvention a déjà été budgétée pour l'aide au fonctionnement général, pour 1350 €, dont 1000 € de subvention générale et 350 € pour les marchés d'Eté. Compte tenu du 50eme anniversaire de la création de l'Union Commerciale, avec un programme particulier de la prochaine quinzaine commerciale, il propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € correspondant à la demande de l'Union Commerciale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 1 000 €. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

7) PROGRAMME VOIRIE 2016

Il est confirmé l'enveloppe budget programme voirie de 30 000 € TTC. Toutefois un point technique loin d'être neutre ne permet pas d'arbitrer définitivement des travaux de sécurité trottoirs, quartier du Faubourg et ceci en raison d'un problème à solutionner en amont sur engorgement du réseau d'assainissement. Cela nécessite des passages de caméras supplémentaires et des tests à la fumée également nécessaires, le programme voirie est donc suspendu et la décision définitive reportée. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8) PROPOSITION « ENTRAIDE VOISINS » :

Serge LESAQUE présente ce projet qui a pour but d'organiser une entraide sécurité entre voisins, habitant la commune. Toutefois des éléments complémentaires d'analyse sont nécessaires. Il est donc décidé de surseoir à cette décision.

9) POINT EFFECTIF SCOLAIRE RENTRÉE 2016/2017 :

Le point est fait sur l'effectif scolaire 2016/2017. Le mot d'ordre étant que les postes d'enseignants et les classes doivent être maintenus au primaire. Il est rappelé auprès des familles de faire la démarche d'inscription auprès des écoles dans l'intérêt de tous. A ce jour l'inquiétude semble être écartée, toutefois un comptage précis sera fait à la rentrée.

10) JOURNEE DU PATRIMOINE ARCHIVES PHOTOS :

La commission communication va se réunir pour travailler sur la mise en place des photos, identifiées, archivées et numérisées, d'un navarrais bien connu pour ses qualités de photographe et de correspondant de presse. Cette riche rétrospective d'activité sur la cité mérite d'être mise en valeur et plus particulièrement lors des journées du Patrimoine. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

11) LE POINT RECRUTEMENT EMPLOI AVENIR :

Le maire informe le Conseil Municipal du recrutement d'un jeune en contrat avenir pour une période de 3 ans et ceci en raison d'un prochain départ en retraite. Une aide de l'Etat, spécifique aux contrats avenir a été accordée, permettant de réduire les coûts des frais de personnel. L'agent recruté est affecté au service voirie espaces verts avec période d'essai de deux mois.

12) EXPOSITION POUDRÈRE ET 700 ANS BASTIDES :

Le groupe de réflexion travaille sur la mise en valeur des 700 ans de la Bastide. Outre la semaine d'animations programmée du 13 au 17 juillet, des informations avec support Kakemonos et des bâches adaptées seront réalisées pour mise en valeur de ce thème. Ces supports seront positionnés à l'intérieur de la Poudrière. Ce travail est réalisé en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire et l'association Bastides 64, la coordination étant confiée à

13) POINT FINANCIER ET PARTENARIAT BANCAIRE :

Le Maire fait le point financier, notamment du concours bancaire obtenu auprès de la banque Populaire, très à l'écoute des besoins nécessaires et constants de la commune, notamment pour financer entre autre les travaux de la Mairie.

14) PARTENARIAT PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE :

Le Maire présente un dépliant de communes labellisées Plus Beaux Villages de France, réalisé en concertation avec les communes de Ainhoa, Sare, La Bastide Clairence et Navarrenx. Ce plan, incitation à la visite, est édité en 100 000 exemplaires dès cette saison touristique. Le maire précise :

- 1) L'excellent travail effectué avec tout d'abord, un bon retour écho de l'initiative proposée par Navarrenx et l'accord rapide et dynamique des 4 maires de poursuivre dans cette voie.
- 2) La collaboration technique efficace des offices de tourisme des 4 lieux avec un excellent esprit de coopération. Il est ici constaté que l'union fait la force et la force fait l'union.

15) N°06/07/2016 ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 :

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 15REP017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de Rénovation de l'éclairage public suite à audit - 2ème tranche

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser. qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016, propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit	
- montant des travaux T.T.C	38 473,76 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 847,38 €
- frais de gestion du SDEPA	1 603 07 €
TOTAL	43 924,21 €

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit	
- participation Département	12 000 00 €
-FCTVA	6 942.36 €
participation de la commune aux travaux à financer suremprunt (*)	23 378.78 €
participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 603.07 €
TOTAL	43 924.21 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres" le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

16) DIVERS :

1) Est communiqué, en séance le compte-rendu de la SAUR concernant l'année 2015 et correspondant à la gestion du Syndicat d'Eau potable (SIAEP). Pas de remarque et bonne gestion globale.

2) Travaux Arsenal : Le maire donne connaissance du devis révisé des travaux de l'Arsenal, dont le montant déroge peu du devis précédent. En conséquence le maire propose de repartir à la recherche de cofinancement car en l'état actuel des choses, la Commune est dans l'incapacité d'assurer le coût de cette lourde opération. Un cofinancement minimum de 65% est nécessaire.

3) Anniversaire 700 ans de la Bastide : le maire communique le programme des 700 ans de la Bastide, dont le budget a été optimisé au minimum. Toutefois il faut rappeler que la charte de la Bastide de Navarrenx contribue à une identité patrimoniale forte qui permet d'avoir des conventions de financement intéressant. Il faut rappeler que la Place des Casernes n'aurait pas pu être réalisée si la région Aquitaine, entre autre, n'avait allouée une enveloppe dénommée bastide. Cette journée des 700 ans n'est pas faite pour que les élus se fassent plaisir mais c'est surtout et avant tout, pour l'image de notre cité qui doit être forte et dynamique par des investissements adaptés et réalisés retraçant son histoire.

Le Conseil Municipal compte sur la présence nombreuse des habitants de Navarrenx et du canton pour soutenir cette démarche anniversaire qui marquera date dans la vie de Navarrenx.

4) Régis GABASTOU fait un point supplémentaire sur l'identification de Navarrenx sur le chemin de St Jacques de Compostelle et la difficulté de pouvoir positionner certains panneaux hors agglomération pour annoncer l'étape de Navarrenx. Une urgence toutefois est de rappeler ce chemin étape de Navarrenx.